

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le SEIZE MAI**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 10 mai 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents : 12**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoirs : 07**

**Nombre de votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 12**

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, FOURNET Bernard, MARULLAZ Marie-Paule, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François

**Absents et excusés : 11**

MM. Mmes, THORENS Valérie, VERNET Josette, BÉARD Patrick, MUET Daniel, BRAIZE Jean-Michel, MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

**Pouvoirs : 07**

Madame THORENS Valérie	à	Monsieur MARULLAZ David
Madame VERNET Josette	à	Madame MARULLAZ Marie-Paule
Monsieur BÉARD Patrick	à	Monsieur BERGER Jean-François
Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur MARCHAND Thierry
Madame MARTIGNONI Florence	à	Madame GAYDON Jeanine
Madame ROSSET Emmanuelle	à	Madame BAUD PACHON Valérie
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Valérie BAUD PACHON a été désignée secrétaire -

### D\_2024\_05\_09

#### MULTIPASS ENFANTS : SAISON D'ETE 2024

Le Multipass des Portes du Soleil offre un panel d'activités sportives, culturelles et de loisirs gratuites ou à tarif réduit sur tout le territoire des Portes du Soleil pendant la saison estivale.

L'association internationale des Portes du Soleil a souhaité reconduire, pour l'été 2024, un dispositif spécifique au bénéfice des enfants habitants dans l'une des communes qui cotisent au territoire des Portes du Soleil pour leur permettre de profiter d'un maximum d'activités.

Comme l'an passé, l'association a déployé un pass d'une valeur de 18 € TTC avec l'ambition que chaque commune acquiert autant de Multipass que d'enfants résidant sur son territoire et remplissant les conditions d'âge (entre 5 et 16 ans révolus) puis leur mettre à disposition à titre gratuit.

La commune de Morzine remplit les mêmes ambitions en faveur des enfants de son territoire. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de valider l'adhésion de la commune au dispositif du « Multipass enfants » déployé par l'association internationale des Portes du Soleil pour l'été 2024 par l'acquisition de pass d'une valeur unitaire de 18 € TTC en vue de les offrir aux enfants remplissant les conditions édictées ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'adhésion de la commune au dispositif du « Multipass enfants » déployé par l'association internationale des Portes du Soleil pour l'été 2024,

VALIDE l'acquisition par la commune de pass d'une valeur unitaire de 18 € TTC pour les offrir aux enfants remplissant les conditions édictées ci-dessus,

OCTROYE le budget nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 21 mai 2024.

La secrétaire de séance,  
Valérie BAUD PACHON.



Le maire de Morzine  
Jean-François BERGER



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---